



215

NUMERO

Lundi 10 octobre 2005

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

« REDYNAMISER LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : QUEL ROLE POUR LA SOCIETE CIVILE ? »

RAPPORTEUR :

CHANTAL LEBATARDAU NOM DE LA SECTION DES
RELATIONS EXTERIEURES

PRESIDEE PAR

JEAN-CLAUDE PASTY

**L'AVIS EST CONSULTABLE ET TELECHARGEABLE SUR LE SITE
INTERNET DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN LANGUE
FRANÇAISE ET ANGLAISE (WWW.CES.FR)**

La Conférence euro-méditerranéenne à haut niveau, qui se tiendra à Barcelone le 27 et 28 novembre 2005, dressera un bilan et définira de nouvelles actions pour l'avenir du Partenariat initié il y a dix ans entre les deux rives de la Méditerranée.

Malgré des résultats mitigés, l'intérêt vital et stratégique que représentent pour l'Europe, le Sud et l'Est de la Méditerranée, les défis considérables auxquels cette région du monde est confrontée, imposent une relance du processus.

Dans la continuité de précédents avis rendus sur cette question en 1998 et en 2000, le Conseil économique et social a souhaité contribuer à la réflexion engagée pour préparer ce dixième anniversaire, en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle de la société civile dans la redynamisation du partenariat euro-méditerranéen.

Dans cette perspective, les propositions de l'avis visent principalement à :

- conforter le partenariat euro-méditerranéen dans toutes ses dimensions ;
- placer les sociétés civiles au cœur de ce Partenariat ;
- redynamiser le partenariat euro-méditerranéen par des politiques ciblées.

**Assemblée plénière
des 11 et 12 octobre 2005**

I - CONFORTER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ET LUI DONNER TOUT SON SENS

Seule **une volonté politique forte**, réellement partenariale, peut permettre de faire face aux immenses défis dans cette zone géographique, notamment celui de la mondialisation et le défi démographique que représente l'arrivée sur le marché du travail, dans les quinze ans à venir, d'au moins 35 millions de jeunes au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

Pour ce, le Conseil économique et social estime que la réunion de Barcelone des 27 et 28 novembre 2005 doit se tenir au plus haut niveau, entre chefs d'Etat et de gouvernement, et que la déclaration qui devrait y être proclamée constitue un véritable engagement de tous les partenaires avec un calendrier précis et des rendez-vous périodiques d'évaluation.

Pour notre Assemblée, il convient **d'institutionnaliser cette rencontre annuelle de haut niveau, de créer un secrétariat permanent** constitué sur une base paritaire, afin d'assurer le suivi des sommets et des conférences ministérielles et redéfinir le rôle du Comité EuroMed.

De toute évidence, une dimension partenariale plus marquée passe par une coresponsabilité des instances du Partenariat et une meilleure association des PTM à toutes les phases des programmes qui les concernent, y compris le contrôle et l'évaluation.

Par ailleurs, les deux dimensions constitutives de l'esprit même du Partenariat **-multilatéralité et globalité-** doivent être réaffirmées.

Un tel objectif implique tout à la fois de favoriser l'intégration régionale, de veiller à ce que la souplesse de la politique européenne de voisinage ne conduise pas à une accentuation du fractionnement de la zone, et à ce que soit établi un lien fort entre aspects démographiques, bonne gouvernance, progrès économique et social et libéralisation des échanges.

Ainsi, s'agissant plus particulièrement de la libéralisation des échanges agricoles, il conviendra de tenir compte des conditions de production fondamentalement différentes des deux côtés de la Méditerranée, tout en faisant de la production agricole un outil de développement rural, de promotion des femmes et de progrès social. La même approche globale doit guider les politiques en faveur de la création de petites entreprises.

Faute de cette vision intégrée et sans des actions soutenues, l'instauration à terme d'une zone de libre échange pourrait s'avérer contreproductive.

Afin de redonner **visibilité** et, par là, **crédibilité** au Partenariat, le Conseil économique et social souligne l'importance d'une politique plus active de communication (logo, portail, Internet, sensibilisation des médias et des leaders d'opinion, diffusion d'Euronews en langue arabe).

C'est dans cette perspective également que pourraient se réaliser des projets hautement symboliques du lien partenarial : mise en chantier du lien fixe entre le Maroc et l'Espagne, liaison ferroviaire performante entre Casablanca et Alexandrie, adoption de programmes pluriannuels pour l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques.

De telles actions imposent une programmation budgétaire sûre, s'inscrivant dans la durée. Le Conseil économique et social recommande qu'à l'intérieur des perspectives financières qui seront arrêtées par l'Union européenne jusqu'en 2013, **une enveloppe spécifique soit affectée au partenariat euro-méditerranéen** et que soit mise en place **une banque de développement dédiée** au financement des grands programmes d'infrastructures et de développement économique.

II - PLACER LES SOCIÉTÉS CIVILES AU CŒUR DU PARTENARIAT

A - SOUTENIR PLUS ETROITEMENT LES ACTEURS DE SOCIÉTÉ CIVILE

Plus que les actions et les projets intergouvernementaux, ce sont les sociétés civiles qui ont assuré la vitalité du processus de Barcelone. C'est pourquoi le Conseil économique et social considère qu'il convient de soutenir l'émergence, la structuration et la coopération d'organisations des sociétés civiles, en aménageant un environnement législatif et administratif favorable au monde associatif, en encourageant le débat social et leur expression. Dans le même esprit, il estime que les recommandations de la plate-forme non gouvernementale EuroMed doivent être prises en compte. Par le truchement de leurs organisations -conseils économiques et sociaux, organisations syndicales, entrepreneuriales et associatives, ONG, collectivités locales- les sociétés civiles doivent être associées à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'action engagés dans le cadre de la nouvelle PEV.

Enfin, la place des sociétés civiles sera pleinement reconnue si leur expression, par l'intermédiaire du dialogue entre les CES, notamment au sein du Forum euro-méditerranéen impulsé par le Comité économique et social européen, contribue à l'élaboration des stratégies.

B - REDYNAMISER LE PARTENARIAT PAR DES POLITIQUES CIBLEES

Afin de renforcer la dynamique du Partenariat, il est nécessaire de reconnaître le rôle déterminant des acteurs du changement, notamment les femmes, les migrants et les jeunes et ce, en particulier grâce à l'action déterminée des principaux acteurs de la société civile organisée : organisations syndicales, ONG, associations, conseils économiques et sociaux.

- Le Conseil économique et social rappelle que, comme l'ont souligné les experts du PNUD, le développement économique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée passe nécessairement par une participation accrue des **femmes** à l'activité économique, politique et sociale de ces pays. Il est partisan d'une politique plus active en leur faveur et demande avec insistance que les propositions formulées par la Commission et le Conseil, visant notamment la lutte contre l'analphabétisation des femmes, la mise en œuvre de programmes spécifiques de formation et d'insertion professionnelle, ainsi que d'accès au micro-crédit pour la création d'entreprises, bénéficient d'un financement et d'une attention prioritaires lors de l'élaboration et de l'adoption des programmes nationaux, négociés dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage.

- La question des **migrations** entre les deux rives de la Méditerranée, inscrite à l'ordre du jour de la conférence, doit être abordée sans tabou, mais avec la volonté commune et partagée dans une perspective de co-développement, de faire en sorte que les flux migratoires, régulés en partenariat, soient mis au service du développement concerté des deux rives de la Méditerranée. La réalisation de cet objectif ne peut se concevoir, selon le Conseil économique et social, sans une implication très étroite des différentes organisations de la société civile, par le truchement notamment des programmes de coopération décentralisée et des réseaux de partenariat mis en place par les acteurs de la société civile.

De plus, l'esprit du Partenariat commande d'organiser, au mieux et de façon concertée, le maintien des liens affectifs, familiaux et sociaux des migrants avec leur pays d'origine tout autant que la valorisation de ce qui est commun aux deux rives de la Méditerranée.

- Dans une approche prospective, le Conseil économique et social souhaite que la **jeunesse** constitue également un axe prioritaire pour le Partenariat.

Le Conseil économique et social souligne que la double question du défi démographique et de l'avenir des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi ne pourra être relevée que par des efforts soutenus en matière d'éducation et de formation initiale, un renforcement de la mobilité et des contacts universitaires ainsi qu'une action déterminée d'élévation de leur niveau de formation professionnelle. L'adéquation de ces formations avec les emplois qui seront nécessaires pour faire participer pleinement les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à une économie fondée sur la connaissance, telle qu'elle a été définie pour l'Union européenne par la stratégie de Lisbonne, nécessite une mobilisation et une concertation étroite des acteurs économiques et sociaux des deux rives de la Méditerranée.

Afin que le dialogue et la compréhension mutuelle entre jeunes des deux côtés puissent progresser, notre Assemblée considère qu'il convient de renforcer le programme Euromed jeunesse. Dans le même esprit, elle ne peut que souhaiter la réussite de la Fondation Anna Lindh, instrument privilégié de dialogue entre les cultures. La réalisation de projets fortement symboliques pour les jeunes tels que l'Orchestre de l'Euro-méditerranée ou la proclamation d'une journée annuelle euro-méditerranée s'inscrivent la même perspective.

*

* *

C'est pourquoi le CES invite de façon pressante le gouvernement à porter ces propositions au niveau de l'UE pour qu'à Barcelone le Sommet s'engage résolument à redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen

NOTE FLASH

CHANTAL LEBATARD

Née le 18 juin 1946

Mariée, 5 enfants

Fonctions au CES

- Vice-présidente et membre de la Section des Relations extérieures ;
- Membre de la Délégation européenne ;
- Représentant du CES au CNESER

Formation et autres activités

- Agrégation de Lettres modernes ;
- Retraitée de l'Education nationale, professeur de lycée (Paris) de 1971 à 1989

Autres fonctions exercées

- Administrateur de l'UNAF depuis 1990 :
 - présidente du département d'études Sociologie, Psychologie et Droit de la Famille ;
 - représentant l'UNAF au conseil d'administration :
 - du GIP « Enfance en danger ;
 - de la Fondation pour l'Enfance ;
 - du Centre technique national d'Etude et de recherche sur le Handicap et l'Inadaptation (CTNERHI) de la mutuelle Intégrance ;
 - auprès de la Commission internationale pour les relations dans le Couple et la Famille (ICCFR/CIRCF), de l'OMF (Organisation mondiale des Familles)
- Membre du Conseil d'orientation de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), de l'ABM (Agence de Biomédecine) ;
- Membre du CCNE (Comité consultatif national d'Ethique), représentant le CCNE au CNS (Conseil national du SIDA) ;
- Présidente d'honneur de la Fédération nationale « Jumeaux et Plus »

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur

« REDYNAMISER LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN : QUEL ROLE POUR LA SOCIETE CIVILE ? »

Rapporteur : CHANTAL LEBATARD

27 et 28 novembre 2005, Barcelone : célébration de dix ans de partenariat euro-méditerranéen. Le Conseil économique et social propose de le relancer en s'appuyant sur les sociétés civiles, afin de relever les défis de la région :

- la paix et la sécurité, toujours à construire ;
- les déséquilibres démographiques et économiques croissants dans une mondialisation accélérée ;
- la confiance mutuelle pour répondre aux aspirations démocratiques et pour aborder ensemble la question des migrations ;
- le défi posé à l'UE : quelles ressources ? Quelle politique extérieure commune ?

I - POUR LE CES, L'EFFICACITE DU PARTENARIAT PASSERA PAR :**A - UNE VOLONTE COMMUNE, CLAIREMENT MARQUEE :**

- l'engagement solennel, à Barcelone, des chefs d'Etat et de gouvernement ;
- des institutions spécifiques consolidées ;
- des moyens financiers garantis à hauteur des défis.

B - LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES TROIS DIMENSIONS DU PARTENARIAT :

- la co-responsabilité des pays tiers méditerranéens dans les actions engagées ;
- la globalité, pour lier les aspects démocratiques, économiques et sociaux, le progrès humain et le développement durable ;
- la participation des sociétés civiles et leur expression, notamment par les CES et le Forum euro-méditerranéen animé par le Comité économique et social européen.

C - UNE APPROPRIATION PAR TOUS DU PARTENARIAT, FACILITEE PAR :

- une politique active de communication relayée par les médias et accessible partout : diffusion d'Euronews en arabe, Portail Internet, logo...
- la réalisation de grands projets à valeur symbolique : lien fixe entre le Maroc et l'Espagne, programmes assurant la ressource en eau.

II - TROIS DIRECTIONS PRIORITAIRES :

- en faveur des femmes, qui doivent partout participer davantage à l'activité économique, politique et sociale ;
- pour une approche partenariale des questions de migration des personnes et des familles, et un co-développement bénéfique aux deux rives ;
- à destination des jeunes, auxquels le Partenariat doit proposer des perspectives d'avenir professionnel et humain, en lien avec le pacte européen pour la jeunesse de l'UE.

*

* *

Le Partenariat engagé à Barcelone en 1995 est la seule chance de relever les défis en Méditerranée.

Le CES invite la France à porter cette conviction au sein de l'UE pour permettre la relance du **partenariat euro-méditerranéen** et faire de la Méditerranée, par ce moyen, « *un lac de paix et de prospérité partagée* ».